

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES PÉNITENCIERS

LA SITUATION À L'ÉTABLISSEMENT DE MILLHAVEN

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, le solliciteur général (M. Kaplan) a pris une mesure sans précédent en engageant des commissionnaires non qualifiés à la prison de Millhaven, l'un des pénitenciers à sécurité maximale du Canada. La décision de recourir aux services du Canadian Corps of Commissionnaires Inc. n'a pas été prise sur place mais bien à Ottawa et, comme le ministre l'a dit à la Chambre vendredi, il a lui-même approuvé le remplacement du personnel professionnel par du personnel d'appoint non qualifié. C'est là une décision irréfléchie qui ne peut qu'aggraver une situation déjà instable.

Depuis que j'ai interrogé le ministre vendredi, un autre détenu a été assassiné en fin de semaine.

Dans une institution à sécurité maximale, tout poste a une importance vitale, surtout pour les membres du personnel qui doivent être enfermés avec de dangereux criminels. Si l'on a réussi à maîtriser la situation, c'est seulement parce que tous les privilèges ont été suspendus. Cela ne réglera en rien le problème, car dès que les mesures d'exception seront levées, les meurtres reprendront. Tout le monde sait que deux détenus devaient être assassinés à Millhaven vendredi dernier, mais un seul a été tué en fait.

Il est choquant que de la drogue et de l'alcool soient aussi faciles à obtenir dans cette institution. Le problème, c'est qu'un nombre indu de visiteurs sont admis dans l'institution et ne sont pas vraiment fouillés. Personne n'est donc en sécurité dans l'institution. Il est honteux qu'une institution abritant les criminels les plus dangereux du Canada soit ainsi gérée.

Il faut également signaler que l'administration même de l'institution n'est pas à blâmer et que ce sont les hauts fonctionnaires des services correctionnels qui intimident les employés en les menaçant de retraites anticipées, de transferts ou de congédiements s'ils n'exécutent les ordres irraisonnables qui parviennent d'Ottawa . . .

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre le député, mais le temps mis à sa disposition est expiré.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LE 60^E ANNIVERSAIRE DE L'AVIATION ROYALE CANADIENNE

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, les Canadiens ont raison de se réjouir en cette année consacrée au tourisme. Terre-Neuve, le Québec et l'Ontario vont célébrer des anniversaires. La sûreté provinciale de l'Ontario va fêter son soixante-quinzième anniversaire et, dans ma circonscription, la ville de Barrie son vingt-cinquième anniversaire.

Article 21 du Règlement

Le 1^{er} avril prochain, l'Aviation royale canadienne va célébrer le soixantième anniversaire de son établissement officiel, qui remonte au 1^{er} avril 1924, à titre de service permanent à la base des Forces canadiennes à Borden. Nos aviateurs ont cartographié nos régions septentrionales, ont vaillamment combattu au cours de deux guerres mondiales et, à l'heure actuelle, ils sont à l'avant-garde de nos travaux en technologie aérospatiale. La première école de pilotage au Canada, établie à la base de Borden en 1917, forme actuellement tout le personnel aérospatial ainsi que les artilleurs de l'armée.

Les fêtes de l'Aviation sont particulièrement importantes pour mes électeurs de Simcoe-Sud où se trouve la base de Borden. Les soldes des militaires et les traitements des civils, ajoutés aux dépenses pour la défense, injectent environ 100 millions de dollars dans l'économie locale. L'an dernier, 20,000 étudiants ont subi leur entraînement à la base de Borden, ce qui montre bien sa participation importante aux initiatives militaires du Canada.

La base de Borden est partie intégrante de ma circonscription comme des Forces armées canadiennes. Je suis fier de la représenter au Parlement. Mes félicitations en ce soixantième anniversaire de la fondation de l'Aviation royale canadienne.

Des voix: Bravo!

* * *

VIA RAIL

LE RÉTABLISSEMENT DE L'ARRÊT À ITUNA (SASK.)

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, il y a quelques années, au temps où M. Jean-Luc Pepin était ministre des Transports, VIA Rail a décidé de supprimer le service voyageur transcontinental. Les citoyens de Melville et d'autres localités de l'Ouest ont livré une longue lutte pour obtenir le rétablissement de ce service voyageur, ce qui sera fait en juin prochain grâce à l'extraordinaire détermination démontrée par les citoyens d'un grand nombre de localités.

Je voudrais plaider aujourd'hui, monsieur le Président, pour que le train de voyageurs s'arrête dans la petite ville de Ituna. Cet endroit a toujours été desservi par le passé, et les citoyens de cette collectivité et des environs pouvaient prendre le train pour aller n'importe où. Quand le service de VIA sera rétabli, le train ne s'arrêtera plus à Ituna, mais seulement à Melville. Les citoyens d'Ituna et des localités environnantes ont signé des pétitions et envoyé des lettres pour demander qu'il y ait au moins un arrêt facultatif à cet endroit.

Il est important de se rendre compte que plusieurs milliers de personnes vivent non pas seulement dans la ville elle-même, mais également dans les petits villages et les fermes isolées des environs. Ces gens n'ont même pas accès à un service d'autobus direct pour se rendre dans des endroits comme Regina. Je demande instamment à mes collègues députés, à la Commission canadienne des transports et au ministre des Transports (M. Axworthy) de faire en sorte que, lorsque le service de VIA sera établi au cours du mois de juin, le train s'arrête à Ituna, comme c'était le cas avant que le service voyageur de VIA ne soit supprimé il y a deux ou trois ans.